

Modalités d'inscription

En formation initiale : la Licence Professionnelle est accessible après examen du dossier de candidature à toute personne titulaire d'un diplôme bac + 3 ou 2 quelle que soit sa spécialité.

En formation continue : la Licence Professionnelle est accessible par validation des acquis en **VAP-1985** (par exemple : formateur expérimenté en enseignement professionnel ou général non titulaire d'un bac + 2) ou par **VAE-2002**. La formation peut être suivie sur plusieurs semestres.

Pour la **validation des acquis** se renseigner auprès du CUEP - Université du Maine, Bd Pythagore, 72085 Le Mans cedex 9. Tél : 02 43 83 30 70 cuep@univ-lemans.fr

Admission sur dossier de candidature :

Un dossier peut être **demandé** au secrétariat de l'UFR ou de l'IMF **ou téléchargé** sur le site : <http://www.univ-lemans.fr/suio/LP.htm> Il sera remis avant la fin de la première semaine de juillet à l'adresse de l'UFR.

- UFR Droit et Sciences Economiques - Avenue Olivier Messiaen - 72085 Le Mans cedex 9 - Scolarité : Mme Rabajotil. Tél : 02 43 83 31 22 / 38 16. scol-ecodroit@univ-lemans.fr
- IMF Institut des Métiers de la Formation Groupe CCI Formation, 132 rue Henri Champion 72019 cedex 2. Secrétariat de l'IMF : Brigitte Poirier. Tél : 02 43 40 60 60.

Début des cours : Première quinzaine de septembre.

Demande de renseignements complémentaires

Directeur de la Licence Professionnelle :

Laurent Pujol, Maître de conférences, Université du Maine, UFR Droit et Sciences Economiques. Laurent.Pujol@univ-lemans.fr

Responsables pédagogiques :

André Froger, responsable de l'Institut des Métiers de la Formation (IMF) au Groupe CCI Formation, Le Mans. afroger@ccifformation.net
Marie Paule Vannier, Maître de conférences, IUFM des Pays de la Loire. mavannier@paysdelaloire.iufm.fr



Année universitaire 2009-2010

Licence Professionnelle : « Ingénierie de formation- accompagnement en alternance »

Une formation centrée sur la conception et le développement de compétences professionnelles dans le domaine de la pédagogie spécifique en alternance.

La Licence Professionnelle « Ingénierie de formation-accompagnement en alternance » de niveau II est délivrée par l'**Université du Mans**.

Présentation générale de la Licence Professionnelle

La formation en alternance est très différente d'une situation traditionnelle d'enseignement puisqu'elle repose pour l'élève (en CAP, BEP, bac pro, BTS) sur un centre de formation dans lequel il suit ses cours *et* une entreprise (contrat de travail). L'objet de la licence est de permettre à des étudiants (en formation initiale ou continue) de prendre en compte toutes les dimensions du métier de formateur-accompagnateur en alternance. En plus des compétences inhérentes à tout professionnel de l'enseignement, le formateur-accompagnateur en alternance doit être capable de développer une pédagogie spécifique, de mettre en œuvre une stratégie globale de formation entre l'entreprise, le centre de formation, d'intégrer le vécu des jeunes en entreprise dans sa démarche pédagogique, de créer des outils opérationnels appropriés à l'alternance.

Les compétences de la Licence Professionnelle

La licence de « formateur-accompagnateur en alternance » vise, par une démarche universitaire rigoureuse, et la pratique vécue de l'**alternance (3 fois un mois de stage en centre de formation)** l'acquisition des compétences suivantes :

- Maîtriser les fondements et principes de l'alternance pour les décliner en stratégies de formation, en outils et méthodes pour optimiser les potentialités d'un dispositif alterné.
- Connaître des repères historiques, politiques, sociologiques et législatifs du champ de l'éducation afin de pouvoir envisager les enjeux de la formation. Identifier les principaux courants et méthodes pédagogiques dans leur contingence historique et les rendre opératoires dans le champ d'une formation en alternance.
- Disposer de connaissances en psychologie et sociologie des adolescents et adultes en formation par alternance.
- Mener une analyse de l'activité professionnelle par rapport à la compréhension de situations de travail, développer l'articulation entre activités prescrites et activités réelles en entreprise.
- Maîtriser une communication pertinente entre les deux lieux de formation.

Les intervenants

La formation de cette Licence Professionnelle sera assurée conjointement par des enseignants universitaires de l'Université du Maine, de l'IUFM des Pays de la Loire, des professionnels des formations par alternance des Chambres Consulaires et des professionnels (maîtres d'apprentissage, représentants des syndicats professionnels, chefs d'entreprises).

Les modules de formation (396 heures de cours en alternance avec 3 fois un mois de stage)

Modules	Intervenants	Titre du module
UE01	IUFM	Théorie de l'activité cognitive et didactique professionnelle 24h
UE02	Univ / Prof	Cadre institutionnel 24h
UE03	Université	Droit du travail et droit social 24h
UE04	IUFM	Eduquer, enseigner, former dans le système alternance 24h
UE05	Professionnels	Ingénierie pédag. spécifique à l'alternance I-24h
UE06	Professionnels	Ingénierie pédag. spécifique à l'alternance II-24h
UE07	Univ / Prof	Approches psychologiques et sociologiques des situations d'éducation et de formation 24h
UE08	Professionnels	L'évaluation : son concept, sa mise en œuvre 24h
UE09	Professionnels	Ingénierie de la communicat° en alternance 24h
UE010	Professionnels	Analyse de pratiques professionnelles 24h
UE011	Univ / Prof	Projet tutoré 24h
UE012	Univ / Prof	Insertion dans le milieu professionnel (mémoire de stage et portefeuille de compétences) 24h
UE013	Univ/IUFM/ Prof	Conférences professionnelles 36h
UEC1	Univ / Prof	Ingénierie de la communicat° orale et écrite 24h
UEC2	Professionnels	Les technologies de la communication 24h
UEC3	Professionnels	Langue vivante : anglais 24h

Les débouchés professionnels

A l'issue de la formation, les personnes ayant suivi et réussi la Licence Professionnelle sont aptes à être recrutées comme formateurs dans leur domaine de spécialité dans les centres de formation en alternance :

- Centres de Formation d'Apprentis (C.F.A) des Chambres Consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambres des Métiers, Chambre d'Agriculture...) et des branches industrielles.
- Les GRETA (GRoupement d'ETablissement Public Locaux d'Enseignement), les EPLE (Etablissement Public Local d'Enseignement).
- Organismes privés préparant des contrats de professionnalisation (Maisons Familiales Rurales).
- Les associations engagées dans les actions d'insertion.
- Les services « formation » des entreprises (tutorat, accompagnement, formation de salariés).